



Nouveaux parents

Vous souhaitez confier votre enfant à un assistant maternel agréé ou à un garde d'enfants à domicile.

Vous vous posez des questions ?

1

A qui dois-je m'adresser pour trouver un(e) salarié(e) ?

Pour un assistant maternel

Auprès d'un Relais Petite Enfance (RPE)

Trouvez le relais près de chez vous sur le site de la CAF : monenfant.fr

Auprès de la mairie de votre commune



2

Quelles questions poser à mon salarié lors de l'entretien ?

Êtes-vous agréé(e) ? Travaillez-vous les jours fériés ?
Quels sont vos horaires de travail ? Quels sont vos tarifs ?
Préparez-vous les repas ? Quand prenez-vous des vacances ?



3

Est-ce que je dois faire un contrat de travail ?



Oui, le contrat de travail est obligatoire.

→ Les éléments du contrat de travail

→ Modèle de contrat de travail à durée indéterminée



4

Combien ça va me coûter ?
Quels tarifs appliquer ?
Comment je calcule le salaire ?



Pour déterminer le salaire,
les simulateurs de Pajemploi
vous renseignent en 2 minutes !

📞 0 086 807 253

Vous pouvez bénéficier du complément de libre choix du mode de garde (CMG).

Renseignez-vous sur le montant de la prise en charge, auprès de la CAF



5

Comment faire ma première déclaration ?



→ [Le guide du primo déclarant](#)



6

Est-ce que mon salarié a droit à des congés ?



→ [Le droit des congés](#)



7

Dois-je maintenir le salaire si mon salarié est absent ?



→ [Absence et remplacement du salarié](#)



8

Je ne souhaite plus confier mon enfant, comment ça se passe ?



→ [La rupture de contrat](#)



**Vous allez devenir particuliers employeurs,
voici les sites à consulter pour plus d'informations**

1000-premiers-jours.fr



pajemploi.urssaf.fr



monenfant.fr

